

TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 29 janvier 2014

Avis relatif à la délivrance d'une licence d'agence de mannequins

NOR : *ETST140118V*

Par arrêté du responsable de l'unité territoriale de Paris pris le 6 janvier 2014 pour le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, par délégation du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Ile-de-France et en application des articles L. 7123-11 et suivants et R. 7123-8 et suivants du code du travail, la licence d'agence de mannequins est accordée, à compter du 26 décembre 2013, pour une durée indéterminée, à M. Bruno Pere, gérant de l'agence Wedance, sise 9, rue Christiani, 75018 Paris.